

COMPTE RENDU

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MOYEN PAYS PROVENÇAL
POLE AZUR PROVENCE**

Vendredi 25 mars 2011

NOMBRE DE MEMBRES

- afférents au conseil : 24
- en exercice : 24

Date de la convocation : jeudi 17 mars 2011

L'an deux mille onze et le vingt cinq mars à 18h00, le conseil de la Communauté d'agglomération du Moyen Pays Provençal, Pôle Azur Provence, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Grasse, salle communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LELEUX.

PRESENTS :

- Titulaires : Mmes, MM., J-P. LELEUX, D. BOURRET, M-L. GOURDON, F. REYNE, A. ROATTA, F. AOUIZERATE, P. BONELLI, Y. CHARABOT, A-M. DUVAL, B. GIRAUDON, J. POUPLOT, D. LE BLAY, R. MARCHIVE, G. MERO, G. PEROLE, C. ROUVIER, D. TUBIANA, M-J. ZUCCHINI
- Suppléants : Mmes, MM., M. COMBE, J-J. COZZARI, M. DUPUY, A. PIQUET, M. SIRIBIE

EXCUSES : MM., A. ASCHIERI, J-C. DEROUDILHE, L. D'HALLUIN, G. PIBOU, G. RAKOTOVAO, J. VARRONE

POUVOIRS :

Monsieur Gilbert PIBOU donne pouvoir à Monsieur Robert MARCHIVE.
Monsieur Luc D'HALLUIN donne pouvoir à Monsieur Mahamadou SIRIBIE.
Monsieur Georges RAKOTOVAO donne pouvoir à Madame Andrée PIQUET.
Monsieur André ASCHIERI donne pouvoir à Monsieur Jean-Jacques COZZARI.
Monsieur Jean-Claude DEROUDILHE donne pouvoir à Madame Martine DUPUY.
Monsieur Robert MARCHIVE donne pouvoir à Monsieur Marc COMBE.

Madame Danièle TUBIANA quitte la séance à la délibération n°047.

Monsieur le Président informe le conseil de communauté que les délibérations n°045, 046, 053, 054, 055, 058, 059, 060, 061, 062, 063, 064, 065, 066, 067, 068, 069, 072, 073, 074 relatives à l'attribution de subventions aux associations sont retirées de l'ordre du jour.

Monsieur le Président informe le conseil de communauté que la délibération n°056 relative à la signature du « Contrat Territoire-Lecture 2011-2013 » entre le Ministère de la culture et de la communication et la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence est retirée de l'ordre du jour.

Le conseil de communauté approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil de communauté du vendredi 18 février 2011.

Le conseil de communauté prend acte des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales depuis le 18 février 2011.

Le conseil de communauté prend acte des décisions prises par le Bureau en vertu de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales depuis le 18 février 2011.

DEL2011_023 : Modification du tableau des effectifs

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** les emplois suivants dans le tableau des effectifs :
 - o 1 rédacteur titulaire,
 - o 2 adjoints administratifs titulaires,
 - o 1 technicien principal de 2^{ème} classe stagiaire.
- **DE CREER** les emplois suivants dans le tableau des effectifs :
 - o 1 conseiller des activités physiques et sportives,
 - o 1 bibliothécaire titulaire.
- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et à Monsieur le Trésorier principal de Grasse.

DEL2011_024 : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide :

- **DE FIXER** les taux de promotion suivants :

Filière administrative

Cadre d'emploi des attachés territoriaux	
Attaché principal	100%
Directeur	100%
Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux	
Rédacteur principal	100%
Rédacteur chef	100%

Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux	
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100%

Filière technique

Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux	
Ingénieur principal	100%
Ingénieur en chef de classe normale	100%
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	100%

Cadre d'emploi des techniciens territoriaux	
Technicien principal 1 ^{ère} classe	100%
Technicien principal 2 ^{ème} classe	100%

Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux	
Agent de maîtrise principal	100%

Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%

Filière culturelle

Cadre d'emploi des conservateurs territoriaux du patrimoine	
Conservateur en chef	100%

Cadre d'emploi des assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques	
Assistant qualifié 1 ^{ère} classe	100%
Assistant qualifié hors classe	100%

Cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	
Assistant 1 ^{ère} classe	100%
Assistant hors classe	100%

Cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine	
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	100%

Filière sociale

Cadre d'emploi des assistants territoriaux socio-éducatifs	
Assistant socio-éducatif principal	100%

Cadre d'emploi des agents sociaux	
Agent social 1 ^{ère} classe	100%
Agent social principal 2 ^{ème} classe	100%
Agent social principal 1 ^{ère} classe	100%

Filière sportive

Cadre d'emploi des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	
Conseiller principal de 2 ^{ème} classe	100%
Conseiller principal de 1 ^{ère} classe	100%

Cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives	
Educateur de 1 ^{ère} classe	100%
Educateur hors classe	100%

Cadre d'emploi des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives	
Opérateur des APS	100%

Opérateur qualifié des APS	100%
Opérateur principal des APS	100%

Filière animation

Cadre d'emploi des animateurs territoriaux	
Animateur principal	100%
Animateur chef	100%

Cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation	
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	100%

- **DE DECIDER** que lorsque le nombre de fonctionnaires pouvant être promus n'est pas un nombre entier, d'arrondir à l'entier supérieur.

DEL2011_025 : Modification de la composition du conseil de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence

Considérant qu'à la suite du décès de Monsieur Michel BOURILLOT le 21 décembre 2010, Adjoint au Maire d'Auribeau-sur-Siagne et membre titulaire du conseil de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence, il convient de pourvoir à son remplacement et de modifier la composition du conseil de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence, comme suit :

AURIBEAU-SUR-SIAGNE

Titulaires

M. Jacques VARRONE
M. Yves CHARABOT
M. Gérard MERO

Suppléants

M. Gérard ABRIL
M. Giancarlo LORE
Mme Mercedes ROGGERO

GRASSE

Titulaires

M. Jean-Pierre LELEUX
Mme Dominique BOURRET
M. François REYNE
Mme France AOUIZERATE
M. Philippe BONELLI
M. Luc D'HALLUIN
Mme Anne-Marie DUVAL
M. Georges RAKOTOVAO
Mme Danièle TUBIANA

Suppléants

Mme Muriel CHABERT
Mme Chantal DELACROIX
Mme Martine JACQUEMIN
Mme Hélène MASSON-MARET
M. Marc MONPOIX
Mme Nicole NUTINI

M. Yves PENCHIENAT
Mme Andrée PIQUET
M. Mahamadou SIRIBIE

MOUANS-SARTOUX

Titulaires

M. André ASCHIERI
Mme Marie-Louise GOURDON
M. Daniel LE BLAY
M. Gilles PEROLE
M. Christian ROUVIER

Suppléants

M. Georges BALDOGRANI
M. Christian CHARLUET
M. Jean-Jacques COZZARI
Mme Tania GUCHAN
M. Roland RAIBAUDI

PEGOMAS

Titulaires

M. Gilbert PIBOU
M. Jean-Claude DEROUDILHE
M. Robert MARCHIVE
Mme Marie-Josèphe ZUCCHINI

Suppléants

M. Marc COMBE
Mme Martine DUPUY
M. Pierre LATIL
Mme Anne-Marie PROST-TOURNIER

LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

Titulaires

M. André ROATTA
M. Bernard GIRAUDON
M. Jacques POUPLOT

Suppléants

Mme Florence CHABLAIS
M. Lucien CRUZALEBES
M. Robert NOVELLI

Le conseil de communauté prend acte de la nouvelle composition du conseil de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence.

DEL2011_026 : Modification de la composition du Bureau de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence

Après avoir délibéré et procédé à un vote par scrutin plurinominal à bulletins secrets, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'ELIRE** Monsieur Gérard MERO comme membre du Bureau de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence en remplacement de Monsieur Michel BOURILLOT ;
- **DE FIXER** la composition du Bureau de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence, comme suit :

Vice-Présidents :

- Madame Dominique BOURRET
- Madame Marie-Louise GOURDON
- Monsieur Gilbert PIBOU
- Monsieur François REYNE
- Monsieur André ROATTA
- Monsieur Jacques VARRONE

Membres du Bureau :

- Monsieur Jean-Jacques COZZARI
- Monsieur Robert MARCHIVE
- Monsieur Gérard MERO
- Monsieur Jacques POUPLOT

DEL2011_027 : Modification des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Après avoir délibéré et procédé à un vote par scrutin plurinominal à bulletins secrets, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'ELIRE** Monsieur Gérard MERO comme membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence en remplacement de Monsieur Michel BOURILLOT ;
- **D'ELIRE** Monsieur Yves CHARABOT comme membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence en remplacement de Monsieur Gérard MERO devenu membre titulaire ;
- **DE FIXER** la composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence, comme suit :
- **Membres titulaires**

Monsieur Philippe BONELLI
Monsieur Bernard GIRAUDON
Monsieur Gérard MERO
Monsieur Christian ROUVIER
Madame Marie-Josèphe ZUCCHINI

- **Membres suppléants**

Madame Florence CHABLAIS
Monsieur Yves CHARABOT
Monsieur Marc MONPOIX
Madame Anne-Marie PROST-TOURNIER
Monsieur Roland RAIBAUDI

DEL2011_028 : Délégation de Service Public - Modification des membres de la commission d'ouverture des plis permanente

Après avoir délibéré et procédé à un vote par scrutin plurinominal à bulletins secrets, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'ELIRE** Monsieur Gérard MERO comme membre titulaire de la commission d'ouverture des plis permanente de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence en remplacement de Monsieur Michel BOURILLOT ;
- **D'ELIRE** Monsieur Yves CHARABOT comme membre suppléant de la commission d'ouverture des plis permanente de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence en remplacement de Monsieur Gérard MERO devenu membre titulaire ;
- **DE FIXER** la composition de la commission d'ouverture des plis permanente de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence, comme suit :
- **Membres titulaires**

Monsieur Philippe BONELLI
Monsieur Bernard GIRAUDON
Monsieur Gérard MERO
Monsieur Christian ROUVIER
Madame Marie-Josèphe ZUCCHINI

- **Membres suppléants**

Madame Florence CHABLAIS
Monsieur Yves CHARABOT
Monsieur Marc MONPOIX
Madame Anne-Marie PROST-TOURNIER
Monsieur Roland RAIBAUDI

DEL2011_029 : Modification des membres du jury permanent pour les marchés de maîtrise d'œuvre prévus à l'article 74-III-1, 2, 3 et 4 du Code des marchés publics

Après avoir délibéré et procédé à un vote par scrutin plurinominal à bulletins secrets, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'ELIRE** Monsieur Gérard MERO comme membre titulaire du jury permanent pour les marchés de maîtrise d'œuvre de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence prévus à l'article 74-III-1, 2, 3 et 4 du Code des marchés publics en remplacement de Monsieur Michel BOURILLOT ;
- **D'ELIRE** Monsieur Yves CHARABOT comme membre suppléant du jury permanent pour les marchés de maîtrise d'œuvre de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence prévus à l'article 74-III-1, 2, 3 et 4 du Code des marchés publics en remplacement de Monsieur Gérard MERO devenu membre titulaire ;
- **DE FIXER** la composition du jury permanent pour les marchés de maîtrise d'œuvre de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence prévus à l'article 74-III-1, 2, 3 et 4 du Code des marchés publics, comme suit :
- **Membres titulaires**

Monsieur Philippe BONELLI
Monsieur Bernard GIRAUDON
Monsieur Gérard MERO
Monsieur Christian ROUVIER
Madame Marie-Josèphe ZUCCHINI

- **Membres suppléants**

Madame Florence CHABLAIS
Monsieur Yves CHARABOT
Monsieur Marc MONPOIX
Madame Anne-Marie PROST-TOURNIER
Monsieur Roland RAIBAUDI

DEL2011_030 : Modification des membres du conseil d'administration de l'association « Centre de développement culturel du Pays de Grasse/Théâtre de Grasse »

Après avoir délibéré et procédé à un vote par scrutin plurinominal à bulletins secrets, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'ELIRE** Monsieur Gérard MERO comme membre du conseil d'administration de l'association « Centre de développement culturel du Pays de Grasse/Théâtre de Grasse » en remplacement de Monsieur Michel BOURILLOT ;
- **DE FIXER** la composition du conseil d'administration de l'association « Centre de développement culturel du Pays de Grasse/Théâtre de Grasse », comme suit :
 - le Président, Monsieur Jean-Pierre LELEUX
 - le Vice-Président en charge de la culture, Madame Dominique BOURRET
 - Monsieur Gérard MERO
 - Madame Andrée-Claire LIEGE
 - Monsieur Gilles PEROLE
 - Madame Brigitte VALERI

Madame Dominique BOURRET ne prend pas part au vote.

DEL2011_031 : Modification des membres du jury du concours de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un théâtre de 1 200 places et d'une fabrique de spectacles à Grasse

Après avoir délibéré et procédé à un vote par scrutin plurinominal à bulletins secrets, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'ELIRE** Monsieur Gérard MERO comme membre suppléant du jury du concours de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un théâtre de 1 200 places et d'une fabrique de spectacles à Grasse en remplacement de Monsieur Michel BOURILLOT ;
- **DE FIXER** la composition du jury du concours de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un théâtre de 800 places et d'une fabrique de spectacles à Grasse, comme suit :
- **Membres titulaires**

Madame Dominique BOURRET
Madame Marie-Louise GOURDON
Monsieur Gilbert PIBOU
Monsieur François REYNE
Monsieur André ROATTA

- **Membres suppléants**

Monsieur Philippe BONELLI
Monsieur Gérard MERO
Monsieur Gilles PEROLE
Monsieur Jacques POUPLOT
Madame Marie-Josèphe ZUCCHINI

DEL2011_032 : Modification des représentants de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) sur les activités de compactage et de transit des déchets par la société OREDUI

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide :

- **DE DESIGNER** Monsieur Jean-Pierre BONTOUX comme représentant titulaire de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence au sein de la Commission Locale d'Information

et de Surveillance (CLIS) sur les activités de compactage et de transit des déchets par la société OREDUI en remplacement de Monsieur Michel BOURILLOT ;

- **DE FIXER** la liste des représentants de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) sur les activités de compactage et de transit des déchets par la société OREDUI, comme suit :

Délégués titulaires

- Monsieur Jean-Pierre BONTOUX
- Madame Anne-Marie DUVAL
- Monsieur Robert MARCHIVE
- Monsieur Roland RAIBAUDI

Délégués suppléants

- Monsieur Jean-Pierre BERTAINA
- Madame Hélène MASSON-MARET
- Monsieur Gérard MERO
- Monsieur Christian ROUVIER
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

DEL2011_033 : Modification des représentants du Pôle Azur Provence au sein du SIVADES

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **DE RAPPORTER** la délibération n°2010_079 en fixant le nombre de représentants de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence au sein du SIVADES, à 14 délégués titulaires et 14 délégués suppléants ;
- **DE FIXER** la liste des représentants de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence au sein du SIVADES, comme suit :

- **Délégués titulaires**

Monsieur Gérard MERO
Monsieur Jacques VARRONE
Monsieur Philippe BONELLI
Madame Anne-Marie DUVAL
Monsieur Jean-Pierre LELEUX
Madame Hélène MASSON-MARET
Monsieur François REYNE
Madame Liliane BUFFART
Monsieur Daniel LE BLAY
Monsieur Roland RAIBAUDI
Monsieur Robert MARCHIVE
Monsieur Gilbert PIBOU
Monsieur Jacques POUPLOT
Monsieur André ROATTA

- **Délégués suppléants**

Monsieur Yves CHARABOT
Monsieur Giancarlo LORE
Madame Nicole NUTINI
Madame Brigitte VIDAL
Monsieur Mahamadou SIRIBIE
Monsieur Ali AMRANE
Madame Joëlle FAGUER
Monsieur André ASCHIERI

Monsieur Georges BALDOGRANI
Monsieur Jean-Jacques COZZARI
Monsieur Marc COMBES
Madame Anne-Marie PROST-TOURNIER
Monsieur Jean JARRICOT
Monsieur Christian MANGINO

DEL2011_034 : Modification des représentants du Pôle Azur Provence au sein du syndicat mixte de transports SILLAGES

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** Monsieur Giancarlo LORE comme représentant titulaire de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence au sein du syndicat mixte de transports SILLAGES en remplacement de Monsieur Michel BOURILLOT ;
- **DE FIXER** la liste des représentants de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence au sein du syndicat mixte de transports SILLAGES, comme suit :

Délégués titulaires

- Madame Liliane BUFFART
- Monsieur Christian MANGINO
- Monsieur Jean-Pierre LELEUX
- Monsieur Giancarlo LORE
- Monsieur Gibert PIBOU
- Monsieur François REYNE

Délégués suppléants

- Madame France AOUIZERATE
- Monsieur Robert MARCHIVE
- Monsieur Gérard MERO
- Monsieur Claude MONGE
- Monsieur Gilles PEROLE
- Madame Danièle TUBIANA
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Président du syndicat mixte de transport SILLAGES.

DEL2011_035 : Modification des représentants du Pôle Azur Provence au sein du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes-Maritimes (SICTIAM)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** Monsieur Giancarlo LORE comme représentant titulaire de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence au sein du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes-Maritimes (SICTIAM) en remplacement de Monsieur Michel BOURILLOT ;
- **DE FIXER** la liste des représentants de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence au sein du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes-Maritimes (SICTIAM), comme suit :

Délégué titulaire

- Monsieur Giancarlo LORE

Délégué suppléant

- Monsieur Georges RAKOTOVAO
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes-Maritimes (SICTIAM).

DEL2011_036 : Modification des représentants du Pôle Azur Provence au sein du syndicat mixte en charge du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest des Alpes-Maritimes

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** Monsieur Gérard MERO comme représentant titulaire de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence au sein du syndicat mixte en charge du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest des Alpes-Maritimes (SCOT'Ouest des Alpes-Maritimes) en remplacement de Monsieur Michel BOURILLOT ;
- **DE DESIGNER** Monsieur Yves CHARABOT comme représentant suppléant de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence au sein du syndicat mixte en charge du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest des Alpes-Maritimes (SCOT'Ouest des Alpes-Maritimes) en remplacement de Monsieur Gérard MERO devenu représentant titulaire ;
- **DE FIXER** la liste des représentants de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence au sein du syndicat mixte en charge du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest des Alpes-Maritimes (SCOT'Ouest des Alpes-Maritimes), comme suit :

Délégués titulaires

- Monsieur André ASCHIERI
- Monsieur Daniel LE BLAY
- Monsieur Jean-Pierre LELEUX
- Monsieur Robert MARCHIVE
- Monsieur Gérard MERO
- Monsieur Gilbert PIBOU
- Monsieur Jacques POUPLOT
- Monsieur François REYNE
- Monsieur André ROATTA
- Monsieur Jacques VARRONE

Délégués suppléants

- Monsieur Gérard ABRIL
- Monsieur Philippe BONELLI
- Madame Florence CHABLAIS
- Monsieur Jean-Jacques COZZARI
- Monsieur Luc D'HALLUIN
- Marie-Louise GOURDON
- Monsieur Yves CHARABOT
- Monsieur Franck MORATO
- Madame Anne-Marie PROST-TOURNIER
- Madame Marie-Josèphe ZUCCHINI
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Président du syndicat mixte en charge du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest des Alpes-Maritimes (SCOT'Ouest des Alpes-Maritimes).

DEL2011_037 : Modification des représentants du Pôle Azur Provence au sein de l'Agence de Déplacements et d'Aménagement des Alpes-Maritimes (ADAAM)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** Monsieur Giancarlo LORE comme représentant suppléant de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence de Déplacements

et d'Aménagement des Alpes-Maritimes (ADAAM) en remplacement de Monsieur Michel BOURILLOT ;

- **DE FIXER** la liste des représentants de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence au sein de l'Agence de Déplacements et d'Aménagement des Alpes-Maritimes (ADAAM), comme suit :

- **Assemblée Générale**

Délégués titulaires

- Monsieur Gilbert PIBOU
- Monsieur François REYNE

Délégués suppléants

- Monsieur Luc D'HALLUIN
- Monsieur Giancarlo LORE

- **Conseil d'Administration**

Délégué titulaire

- Monsieur François REYNE

Délégué suppléant

- Monsieur Gilbert PIBOU
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Président de l'Agence de Déplacements et d'Aménagement des Alpes-Maritimes (ADAAM).

DEL2011_038 : Convention de mise à disposition du service municipal « Eclairages publics » de la Ville de Grasse au bénéfice de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe de cette mise à disposition et d'une convention de mise à disposition du service municipal « Eclairages publics » de la commune de Grasse au bénéfice de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence ;
- **D'APPROUVER** les modalités juridiques et financières inscrites dans la convention annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous documents, contrats et avenants, nécessaires à la mise en œuvre de cette mise à disposition ;
- **DE DIRE** que la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence s'engage à rembourser à la commune de Grasse, les charges de fonctionnement engendrées par la mise à disposition, à son profit, des services visés dans la convention ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2011.

DEL2011_039 : Présentation du bilan des acquisitions foncières et cessions de l'exercice 2010

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** du bilan des acquisitions et des cessions réalisées au cours de l'exercice achevé.

DEL2011_040 : Compte Administratif 2010 - Budget Principal

Le conseil de communauté :

Vu les règlements sur la comptabilité publique,
Vu le compte de gestion de Madame la Trésorière,
Où le rapport ci-dessus,

DELIBERE

Procédant au règlement définitif du budget de l'exercice 2010, le conseil de communauté propose de fixer les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de la manière suivante :

	<i>Section Investissement</i>	<i>Section Fonctionnement</i>
RECETTES		
Titres recettes émis	10 917 591,05	52 777 603,85
DEPENSES		
Mandats émis	14 174 097,57	47 022 972,50
Résultat de l'exercice		
Excédent		5 754 631,35
Déficit	3 256 506,52	

	<i>Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2009)</i>	<i>Part affectée à l'investissement</i>	<i>Résultat de l'exercice 2010</i>	<i>Résultat de clôture 2010</i>
<i>Investissement</i>	-3 140 322,10		- 3 256 506,52	- 6 396 828,62
<i>Fonctionnement</i>	6 507 074,71	3 836 947,96	5 754 631,35	8 424 758,10
Total	3 366 752,61	3 836 947,96	2 498 124,8 3	2 027 929,4 8

DEL2011_041 : Affectation des résultats 2010 - Budget Principal

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** la somme de **6 396 828,62 € (article 1068 fonction 01)** à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- **DE REPORTER** le solde à la section de fonctionnement au budget primitif 2011 à hauteur de **2 027 929,48 € (article 002 fonction 01)** ;
- **DE REPREDRE** à l'article 001 le déficit d'investissement de **6 396 828,62 €** au budget primitif 2011

DEL2011_042 : Compte Administratif 2010 - Budget annexe Sainte Marguerite II

Le conseil de communauté :

Vu les règlements sur la comptabilité publique,
Vu le compte de gestion de Madame la Trésorière,
Où le rapport ci-dessus,

DELIBERE

Procédant au règlement définitif du budget de l'exercice 2010, le conseil de communauté propose de fixer les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de la manière suivante :

	<i>Section Investissement</i>	<i>Section Fonctionnement</i>
RECETTES		
Titres recettes émis	16 594 028,20	14 813 207,37
DEPENSES		
Mandats émis	14 650 108,99	14 749 637,74
Résultat de l'exercice		
Excédent	1 943 919,21	63 569,63
Déficit		

	<i>Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2009)</i>	<i>Part affectée à l'investissem ent</i>	<i>Résultat de l'exercice 2010</i>	<i>Résultat de clôture 2010</i>
<i>Investisseme nt</i>	- 3 209 028,20		1 943 919,21	- 1 265 108,99
<i>Fonctionnem ent</i>	-63 569,63		63 569,63	0
Total	-3 272 597,83		2 007 488,84	- 1 265 108,99

DEL2011_043 : Compte de Gestion 2010 - Budget Principal

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2010, par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DEL2011_044 : Compte de Gestion 2010 - Budget annexe Sainte Marguerite II

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe Sainte Marguerite II (ArômaGrasse) dressé, pour l'exercice 2010, par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DEL2011_045 : Association Club des Villes et Territoires Cyclables - Cotisation 2011

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

DEL2011_046 : Association TGV Provence-Côte d'Azur - Cotisation 2011 - REPORTEE

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

DEL2011_047 : Politique de l'Habitat - Projet de Rénovation Urbaine - Avenant n°1 à la convention opérationnelle en phase de réalisation sur le site des hangars entre le Pôle Azur Provence, la Ville de Grasse et l'Etablissement Public Foncier PACA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention opérationnelle en phase réalisation sur le site des hangars ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager tout acte et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'avenant n°1 à la convention opérationnelle en phase réalisation sur le site des hangars.

**DEL2011_048 : Politique de l'Habitat - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
« Plan de Cohésion Sociale » - Subventions aux propriétaires occupants**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER**, dans le cadre établi par la convention d'OPAH et par la présente délibération, les aides de la Communauté d'Agglomération au propriétaire occupant suivant :

Propriétaire occupant : Madame Evelyne GHERARDI

Logement subventionné : 3 rue des Roumégons - 06 130 GRASSE

Taux de subvention Pôle Azur Provence : 30%

Subvention CAPAP : 3 900,00 €

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2011 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les actes, conventions ou documents nécessaires à l'octroi des subventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder au versement des subventions du Pôle Azur Provence pour le dossier cité ci-dessus, sur présentation des factures acquittées.

**DEL2011_049 : Politique de l'Habitat - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
« Plan de Cohésion Sociale » - Subventions aux propriétaires bailleurs**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER**, dans le cadre établi par la convention et par la présente délibération, l'aide de la Communauté d'Agglomération aux propriétaires bailleurs suivants :

Propriétaire bailleur : Monsieur et Madame POMERO Aimé

Logement subventionné : 4 place des Lavandiers – quartier Saint-Laurent – 06 520 Magagnosc / T3

Loyer pratiqué après travaux : conventionné social

Taux de subvention CAPAP : 10%

Prime vacance CAPAP : 1 000 €

Taux de subvention Région : 5%

Prime vacance Région : 2 500,00 €

Participation CAPAP (subvention 5 071,00 € + prime 1 000,00 €) : 6 071,00 €

Participation régionale (subvention 2 535,00 € + prime 2 500,00 €) : 5 035,00 €

Propriétaire bailleur : Monsieur et Madame POMERO Aimé

Logement subventionné : 6 place des Lavandiers – quartier Saint-Laurent – 06 520 Magagnosc / T3

Loyer pratiqué après travaux : conventionné social

Taux de subvention CAPAP : 10%

Prime vacance CAPAP : 1 000 €

Taux de subvention Région : 5%

Prime vacance Région : 2 500,00 €

Participation CAPAP (subvention 6 044,00 € + prime 1 000,00 €) : 7 044,00 €

Participation régionale (subvention 3 022,00 € + prime 2 500,00 €) : 5 522,00 €

- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2011 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les actes, conventions ou documents nécessaires à l'octroi des subventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder aux versements des subventions du Pôle Azur Provence et à faire l'avance de la part régionale pour les dossiers cités ci-dessus, sur présentation des factures acquittées ;

- **DE SOLLICITER** du Conseil Régional le remboursement de sa participation apportée dans le cadre de l'OPAH conformément à la convention d'OPAH intercommunale.

DEL2011_050 : Politique de l'Habitat - Adhésion de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Alpes-Maritimes (ADIL 06) - Versement d'une subvention

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la reconduction de l'adhésion, pour l'année 2011, de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement ainsi que le principe de versement d'une subvention de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement à hauteur de 10 000 € ;
- **D'ETABLIR** une convention de participation financière entre le Pôle Azur Provence et l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Alpes-Maritimes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer cette convention ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2011 ;
- **D'APPROUVER** le versement de cette subvention de 10 000 € sur l'exercice 2011 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

DEL2011_051 : Politique de l'Habitat - Annulation de la subvention accordée à l'ESH Azur Provence Habitat pour la réhabilitation de 123 logements locatifs sociaux « Résidence Frédéric Mistral » à Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **DE RAPPORTER** la délibération du conseil de communauté n° 2010-213 en date du 5 novembre 2010,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

DEL2011_052 : Politique de l'Habitat - Subvention de la Communauté d'agglomération à l'ESH Azur Provence Habitat pour la réhabilitation de 123 logements locatifs sociaux « Résidence Frédéric Mistral » à Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-dessus exposé ainsi que le principe d'une subvention de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence à l'ESH Azur Provence Habitat à hauteur de 175 113 € ;
- **D'ETABLIR** une convention de financement entre le Pôle Azur Provence et l'ESH Azur Provence Habitat ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer cette convention ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2011 et 2012 ;
- **D'APPROUVER** le versement d'une partie de cette subvention sur l'exercice 2011, à hauteur de 75 113 €, et sur l'exercice 2012 à hauteur de 100 000 € ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

DEL2011_053 : Politique de la Ville/Emploi - Programmation territoriale pour l'emploi 2011 - Versement de subventions

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

DEL2011_054 : Politique de la Ville/Emploi - Programmation opérationnelle 2011 du dispositif PLIE du Pays grassois - Reliquat de la convention 2008-2010

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

DEL2011_055 : Politique de la Ville/Emploi - Participation du Pôle Azur Provence à la politique de prévention de la délinquance et d'aides aux victimes - Versement de subventions

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

DEL2011_056 : Politique Culturelle - Convention entre le Ministère de la culture et de la communication et la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence - Autorisation du Président à signer le contrat Territoire-Lecture 2011-2013

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

DEL2011_057 : Politique Culturelle - Tarification des nouveaux produits de la boutique du Musée International de la Parfumerie et des Jardins du Musée International de la Parfumerie

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les tarifs des produits de la boutique du Musée International de la Parfumerie et des Jardins du Musée International de la Parfumerie ;
- **DE DIRE** que les recettes seront encaissées à l'article 7062 - « Redevances et droits des services à caractère culturel » du budget principal.

DEL2011_058 : Politique Culturelle - Subvention de fonctionnement pour les deux ERIC (Espace Régional Internet Citoyen) de l'association « La Moutonne - Maison pour tous » - Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2011-2013

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

DEL2011_059 : Politique Culturelle - Subvention de fonctionnement 2011 à l'« Association pour le Rayonnement du Musée International de la Parfumerie » (ARMIP) - Signature d'une convention d'objectifs et de financement

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

DEL2011_060 : Politique Culturelle - Subvention de fonctionnement 2011 à l'association « Centre d'expression culturelle et artistique » pour l'organisation du « Festival du livre » - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle 2009-2011

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

DEL2011_061 : Politique Culturelle - Subvention de fonctionnement 2011 à l'association « Cinéma au parfum de Grasse » pour l'organisation du festival « Les Toutes Premières Fois » - Signature d'une convention d'objectifs et de financement

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

DEL2011_062 : Politique Culturelle - Subvention de fonctionnement 2011 à l'association « Office Mouansois d'Action pour la Jeunesse » (OMAJ) pour l'organisation du « Printemps musical » - Signature d'une convention d'objectifs et de financement

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

DEL2011_063 : Politique Culturelle - Cyber-base de la Vallée de la Siagne - Subvention de fonctionnement 2011 à l'« Office Municipal des Fêtes, de l'Animation et de la Formation » (OMFAF) - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle 2009-2011

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

DEL2011_064 : Politique Culturelle - Subvention de fonctionnement 2011 à l'« Office de tourisme de Grasse » - Signature d'une convention d'objectifs et de financement

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

DEL2011_065 : Politique Culturelle - Subvention de fonctionnement 2011 à l'association « Piste d'Azur » - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle 2009-2011

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

DEL2011_066 : Politique Culturelle - Subvention de fonctionnement 2011 à l'association « Centre de développement culturel du Pays de Grasse » - Signatures d'une convention d'objectifs et de financement 2011 et d'un avenant à la convention tripartite d'objectifs et de financement de « Scène conventionnée »

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

DEL2011_067 : Politique Sportive - Versement d'une subvention pour le Rugby Olympique de Grasse - Avenant année 2011 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2010-2012

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

DEL2011_068 : Politique Sportive - Versement d'une subvention pour le Cercle d'Escrime du Pays de Grasse - Signature d'une convention d'objectifs et de financement annuelle 2011

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

DEL2011_069 : Politique Sportive - Versement d'une subvention pour Les Dauphins de Grasse - Signature d'une convention d'objectifs et de financement annuelle 2011

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

DEL2011_070 : Politique Sportive - Mise à disposition de la piscine Altitude 500 au Lycée Tocqueville - Signature d'une convention

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la mise à disposition gratuite de l'équipement Altitude 500 au lycée Tocqueville ;
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention.
-

DEL2011_071 : Candidature du Pôle Azur Provence à l'appel à projets de l'Ademe sur la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide :

- **DE VALIDER** l'engagement du Pôle Azur Provence dans la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial en commun avec la communauté d'agglomération Sophia Antipolis et les villes d'Antibes, Cannes et Grasse sur une période de trois ans à compter de cette délibération ;
- **DE VALIDER** la coordination du projet par la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis ;
- **D'AUTORISER** la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis à répondre à l'appel à projets de l'ADEME au nom du Pôle Azur Provence ;
- **D'AUTORISER** la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis à procéder au recrutement d'un chargé de mission pour une période de trois ans et lancer un appel d'offres pour choisir un prestataire extérieur qui assistera les collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Climat Energie Territorial ;
- **D'ACCEPTER** pour la répartition financière du Pôle Azur Provence, les clefs de répartition suivantes :
 - pour le recrutement d'un chargé de mission : 20% pour chacune des cinq collectivités
 - pour l'intervention d'un prestataire extérieur 20% du coût total à répartir à part égale entre les cinq collectivités et 80% du coût à répartir selon la population (données INSEE 2008, population municipale) de chacune des cinq collectivités
- **D'AUTORISER** la participation financière du Pôle Azur Provence qui en découle, estimée à 70 000 € sur trois ans, aides déduites ;
- **DE SOLLICITER** la participation financière de l'ADEME, du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Europe au titre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013 ;
- **DE S'ENGAGER** à prendre à sa charge le complément de financement au prorata de sa charge dans le cas où l'aide européenne attribuée serait inférieure au montant sollicité ;
- **DE S'ENGAGER** à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire ;
- **DE S'ENGAGER** à terminer et payer les travaux dans la limite des délais imposés par le programme et par la règle du dégageant automatique des crédits ;
- **DE S'ENGAGER** à conserver toutes les pièces du dossier jusqu'au 31 décembre 2019 en vue de contrôles français ou communautaires ;
- **DE S'ENGAGER** à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés ;
- **D'ACTER** que les sommes correspondantes sont inscrites au budget de fonctionnement de l'exercice en cours et qu'elles le seront également pour 2012 et 2013 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette opération.

DEL2011_072 : Attribution d'une subvention à l'association ATMOPACA pour l'année 2011

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

DEL2011_073 : Attribution d'une subvention au centre d'information du public pour la prévention des risques majeurs et la protection de l'environnement (CYPRES) pour l'année 2011

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

DEL2011_074 : Versement de la cotisation 2011 à l'association Réseau Ecole et Nature

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

DEL2011_075 : Convention de partenariat avec l'association CHOISIR pour la récupération et le compostage des gobelets biodégradables et/ou compostables utilisés pour les manifestations organisées par le Pôle Azur Provence

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe du partenariat avec l'association CHOISIR ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'association CHOISIR ;
- **DE METTRE EN ŒUVRE** l'ensemble des moyens nécessaires à l'application de cette convention.

Présentation du rapport annuel 2010 de la commission intercommunale d'accessibilité pour les personnes handicapées

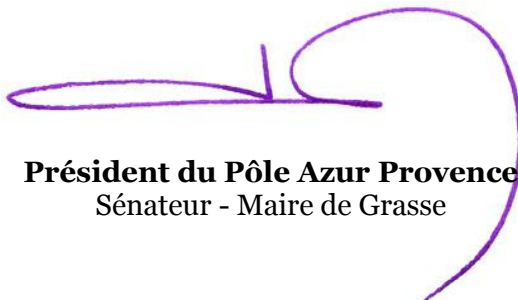
Le conseil de communauté prend acte du rapport annuel 2010 de la commission intercommunale d'accessibilité pour les personnes handicapées.

Communication de la liste des marchés publics conclus en 2010

Le conseil de communauté prend acte de la liste des marchés publics conclus en 2010.

Grasse, le 21 février 2011

Jean-Pierre LELEUX



Président du Pôle Azur Provence
Sénateur - Maire de Grasse

